

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION SYNDICALE

du vendredi 28 juin 2024 à 18h00

**Présents :** M. Christian DUHAUT – Président, M. Philippe MENDEZ-DIAZ – vice-président, M. Sébastien COUTURIER, Mme Angélique ROSSI, M. Patrick GARCIA

**Excusés représentés :** M. Frédéric CHAUD

**Excusés :** M. Michel FERREIRA, M. Patrick BERNARD

**Membre en exercice :** 8 – **Votants :** 6

Le Président de l'assemblée désigne Mélanie Eymery comme secrétaire de séance.

### 1 – Budget Supplémentaire 2024

#### Contexte :

- Notre collectivité vote son Budget Primitif pour l'année N en fin d'exercice de l'année N-1. Cela signifie que pour l'exercice de l'année 2024, le Budget Primitif a été voté en décembre 2023.
- Ce fonctionnement implique le vote d'un budget dit « Budget Supplémentaire » avant le 30 juin de l'année en cours, si :
  - l'affectation du résultat de l'exercice précédent sont différents de ceux votés lors du vote du Budget Primitif,
  - les crédits inscrits au BP sont à réviser en fonction des travaux à réaliser.
- C'est notre cas cette année, il convient donc :
  - de rectifier les montants inscrit au budget au niveau de l'affectation du résultat,
  - de réviser globalement le budget en fonction des travaux à réaliser.

#### Proposition de Monsieur le Président :

- Le Budget de l'exercice 2024 est à réviser comme suit :
  - Diminution des articles suivants :
    - 001/001 (DI) : - 6 864,45 €
    - 61521 (DF) : - 500 €
  - Augmentation des articles suivants :
    - 002/002 (RF) : 18 739,49 €
    - 618/011 (DF) : 2 000 €
    - 6261/011 (DF) : 1 300 €
    - 6262/011 (DF) : 200 €

**Vote :** POUR à l'unanimité

### 2 – Travaux La Motte-d'Aveillans – Déversoirs d'orage

#### Contexte :

- Dans la continuité de la mise en séparatif des réseaux d'eaux usées du SIARV, la commune de La Motte-d'Aveillans a fait établir un devis pour les futurs travaux à réaliser sur ce territoire.
  - Connexion des hameaux « Les Buttarias », « Les Béthoux » et « La Faurie » au réseau unitaire → 95 000 € HT
  - Connexion du hameau « Combefolle » au réseau unitaire → 115 000 € HT
  - Connexion de « Les Aveilles » au réseau unitaire → 8 500 € HT

- Connexion du hameau « Le Mas » au réseau unitaire → 217 000 € HT

## Proposition de Monsieur le Président :

- Approuver la demande de travaux pour la connexion des hameaux « Les Buttarias », « Les Béthoux », « La Faurie », Combefolle » et « Les Aveilles » au réseau unitaire → 218 500 € HT (au total)
- Contacter le bureau Safège afin de mettre en place un MAPA et valider l'offre retenue par le bureau d'étude afin de réaliser les travaux
- Établir la demande de subvention correspondante, auprès des services de l'Agence de l'eau RMC et du Département

**Vote :** POUR à l'unanimité des votants pour 3 délibérations. 1 pour Le Mas, 1 pour Combe folle, 1 pour le reste.

## **3 – Travaux La Motte-d'Aveillans – Étude Grand Raye**

### Contexte :

- Dans la continuité de la mise en séparatif des réseaux d'eaux usées du SIARV, la commune de La Motte-d'Aveillans a fait établir un devis pour étudier la mise en séparatif du hameau de la Grand' Raye.
  - MOE Safège : 7 960 € HT

### Proposition de Monsieur le Président :

- Approuver la demande d'étude pour le secteur Grand Raye,
- Contacter le bureau Safège pour la réalisation de cette étude,
- Établir la demande de subvention correspondante, auprès des services de l'Agence de l'eau RMC et du Département

**Vote :** POUR à l'unanimité

## **3 – Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et budgétaire**

### Contexte :

- Monsieur le Président explique :
  - Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
  - Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,
  - Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2131-1, L. 3131-1 et L. 4141-1,
  - Considérant que les collectivités territoriales ont été sollicitées par l'État pour que les actes administratifs et les documents budgétaires soient désormais transmis par voie électronique en remplacement de la forme papier,
  - Considérant que la SIARV souhaite s'engager dans la dématérialisation pour la transmission de ses actes administratifs et budgétaires soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

### Proposition de Monsieur le Président :

- S'engager dans la télétransmission des actes administratifs et budgétaires au contrôle de légalité,
- Autoriser Monsieur le Président à signer un contrat ou une convention de souscription entre la commune et un opérateur homologué par le Ministère de l'Intérieur dit « opérateur de transmission »,
- Autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de souscription entre la collectivité et un prestataire de service pour la délivrance de certificats électroniques,
- Autoriser Monsieur le Président à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de l'Isère.

**Vote :** POUR à l'unanimité

**4 – Informations / Questions diverses :**

- Refacturation des bâtiments communaux → peut entraîner la non attribution des subventions en cours de dépôt si non fait (effet rétro-actif)
  - Pierre-Châtel : Non concerné
  - La Motte-d'Aveillans et Notre-Dame-de-Vaulx : à faire
- Réunion Police de l'eau

Fin de séance à 19h00